

## COMMUNE DE MILLERY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023**

	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Rapporteur</b>
1	Ecritures comptables suite à la vente de deux parcelles à l'euro payant	M CHOTEL
2	Ecritures comptables portant sur le règlement des charges salariales	Le Maire
3	Entretien des espaces verts	M. POINSOT
4	Traitements fonciques dans le bâtiment du Presbytère	Le Maire
5	Modification du contrat de location de la salle polyvalente Marcel Canet.	Le Maire
6	Demande de subvention DETR et DSIL pour le remplacement des portes fenêtres du 1er étage de la mairie	Le Maire
7	Gestion des ressources humaines : Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 17 janvier 2023.	Le Maire
8	Constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique	M CHOTEL

### Ordre du jour :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation :

11/01/2023

Date d'affichage :

11/01/2023

1. -Ecritures comptables suite à la vente de deux parcelles à l'euro payant
2. Ecritures comptables portant sur le règlement des charges salariales
3. Entretien des espaces verts
4. Traitements fonctiques dans le bâtiment du Presbytère
5. Modification du contrat de location de la salle polyvalente Marcel Canet
6. Demande de subvention DETR et DSIL pour le remplacement des portes fenêtres du 1er étage de la mairie
7. Gestion des ressources humaines : Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 17 janvier 2023
8. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique

**L'an deux mil vingt-trois, le 16 Janvier à 18h30** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni, en nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal située à la mairie de Millery, sous la Présidence de **M BALLAND** Bernard, Maire.

Présents : **BALLAND** Bernard, **BLASIUS** David, **RAMBOUR** Janine, **GAILLET** Gérard, **GEGOUT** Hervé, **KOHLER-RAMBOUR** Chantal **LOHEZIC** Alderic, **POINSOT** Guillaume, **CHOTEL** Gilles, **FERREIRA** Lucie, **PINI** Daniel, **BIC** Julianne, , **UGOLINI** Cédric.

Absente excusée : **WEYLAND** Victor,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

A été nommé secrétaire : **KOHLER-RAMBOUR** Chantal

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération : n°0116/012023/Dél

**1 : Ecritures comptables suite à la vente de deux parcelles à l'euro payant**

Suite à la signature de la vente de deux parcelles ZE20 et ZE22 à l'euro symbolique payant à la CCBP et encaissé le 02/02/2022, il convient de procéder aux écritures comptables pour cette cession.

Ces écritures sont spécifiques car considérées comme une subvention d'investissement.

Il y a lieu d'annuler la délibération N° 5105/122022/Dél suite à une erreur d'imputation comptable et de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Investissement :

c/2183 -25 189.18€	c/20411 + 25 189.18€
c/2183 -15 865.94€	c/2111 + 15 865.94€
c/2183 - 2 823.24€	c/2118 +2 823.24€

M. **BLASIUS** David et Mme **BIC** Julianne sont absents pour cette délibération

Vote : Pour : 12 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :**

- **Autorise** : M. le Maire à procéder aux modifications budgétaires, ainsi qu'à signer tous les documents se reportant à cette décision

Délibération : n°0216/012023/Dél

**2 : Ecritures comptables portant sur le règlement des charges salariales**

Monsieur Le Maire vous informe que dans le cadre du règlement des charges salariales concernant l'exercice 2022, il faut procéder à la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement :

-	C/6168	- 1 700,00 €
-	C/6453	+ 1 700,00 €

M. **BLASIUS** David est absent pour cette délibération

Vote : Pour : 13 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,**

- **Accepte** : cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Délibération : n°0316/012023/Dél

**3 : Entretien des espaces verts**

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts pour l'année 2023, notamment les bords de Moselle, la vélo route, le terrain de football, chemin de Nengimpré, ainsi que la taille des haies, la commune de Millery a sollicité 4 sociétés pour la réalisation des tontes, débroussaillage et taille de haies.

Les propositions commerciales pour l'ensemble des prestations se déclinent ainsi :

- La société les ateliers pro ESAT Val de lorraine pour un montant de :	10 128,00 € TTC
- La société SEFA espaces verts pour un montant de :	9 510,00 € TTC
- La société TECHNIGAZON pour un montant de :	8 970,00 € TTC
- L'Entreprise Boudrique Paysages pour un montant de :	7 750,80 € TTC

Monsieur Le Maire vous propose de retenir l'entreprise Boudrique Paysages pour la réalisation de ces prestations d'entretien des espaces verts de la commune de Millery

Vote : Pour : 14 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,  
Accepte :**

- **De retenir** l'offre de L'Entreprise Boudrique Paysages pour un montant de 7 750.80 € TTC.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Délibération : n°0416/012023/Dél

#### **4 : Traitements fongiques dans le bâtiment du Presbytère**

Dans le cadre de la vente du Presbytère, un diagnostic mycologique a été entrepris par la société SEMHV. Lors de ce diagnostic, il a été repéré des indices de présence d'agents fongiques de dégradation du bois. La commune de Millery doit réaliser un traitement fongicide avant la signature de la vente du bâtiment, pour cela elle a contacté l'entreprise AUBRIAT.

Le montant de cette prestation s'élève à 5 084,50 € HT soit 6 101,40 € TTC.

Monsieur Le Maire vous propose de retenir l'entreprise AUBRIAT pour la réalisation de ces interventions.

Vote : Pour : 14 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,**

**Accepte :**

- **De retenir** l'offre de l'entreprise AUBRIAT pour un montant de 6 101,40 € TTC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Délibération : n°0516/012023/Dél

#### **5 : Modification du contrat de location de la salle polyvalente Marcel Canet.**

Concernant la mise en location de la salle Marcel CANET, il s'avère que les investissements réalisés et à venir, notamment le remplacement d'équipements, ainsi que les dépenses énergétiques et tous les autres frais liés à la location de la salle polyvalente, nous contraignent à procéder à la révision des tarifs de location. Monsieur Le Maire propose de mettre à jour le contrat de location de la salle polyvalente Marcel Canet de la façon suivante à compter du 17 janvier 2023 :

- Les nouveaux tarifs de la location de la salle sont :  
Pour les habitants de Millery le tarif passe à 220 €.  
Pour les habitants extérieurs le tarif passe à 540 €.
- La salle n'est plus mise en location au mois de juillet en raison de l'organisation du centre de loisirs.
- Le forfait eau, électricité, assainissement, ordures ménagères passe à 50 € pour la période allant du 1er mai au 30 septembre.
- Le forfait eau, électricité, assainissement, ordures ménagères passe à 100 € pour la période allant du 1er octobre au 31 avril.
- Le forfait ménage passe au tarif de 80 €.

Vote : Pour : 14 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,**

**Accepte :**

- **De modifier** le contrat de location de la salle Marcel CANET avec application des nouveaux tarifs à compter du 17 janvier 2023.

Délibération : n°0616/012023/Dél

**6 : Demande de subvention DETR et DSIL pour le remplacement des portes fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie**

Vu l'état de vétusté des deux portes fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie donnant sur la cour d'école. La commune de Millery doit envisager leurs remplacements afin d'isoler et de rendre hermétique ces accès PMR.

Le coût de l'opération s'élève à 6 601,68 € HT soit 7 922,02 € TTC.

Elle entre dans la 1<sup>ère</sup> catégorie des projets éligibles à la DETR :

- Travaux d'isolation, mise en accessibilité des établissements recevant du public

Elle est également éligible à la DSIL au titre de la mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics.

Je vous propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la *Dotation de Soutien à l'Investissement Local* (DSIL), et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se reportant à cette affaire.

Vote : Pour : 12 voix

Absentions : 2 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Délibération : n°0716/012023/Dél

**7 : Gestion des ressources humaines: Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 17 janvier 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs communaux, suite au départ d'un agent de la filière technique.

Filière Technique :

Suppression d'1 poste permanent d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, et création simultanée d'1 poste permanent d'Adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, à compter du 17 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Vote : Pour : 14 voix

**Le conseil municipal après avoir délibéré,**

- **Décide**

La suppression d'1 poste permanent d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, et création simultanée d'1 poste permanent d'Adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00

- **Valide** le tableau l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal ci- dessous

Cadre d'emploi	Grade	Nbre de poste
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint technique	1

Délibération : n°0816/012023/Dél

### **8 : Constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique**

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-dessous :

	<b>FOURNITURE</b>	
	<b>ELECTRICITE</b>	<b>GAZ</b>
Membres Groupement Commande (GC)	16 membres (Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulles et de Pompey)	11 membres (Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulles, Liverdun et Montenois)
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025
Accord cadre (AC)	01/04/2022 – 31/03/2025	01/07/2022 – 30/06/2024 <i>reconductible jusqu'au 30/06/2025</i>
Marché subséquent (MS) en cours	MS2 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : EDF</i>	MS1 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : Total Energies</i>

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

#### Calendrier prévisionnel :

- Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- Accord-cadre :
  - Mars 2023 : Publication
  - Avril 2023 : Réception des offres
  - Début mai 2023 :
    - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
    - Notification aux candidats évincés
    - Bureau délibératif
  - Mi-mai 2023 :
    - Notification au titulaire
    - Début de l'accord-cadre
- Marchés subséquents n°1 :
  - 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2023 : Publication
  - Fin mai 2023 :
    - Réception des offres
    - Bureau délibératif
    - Notification au titulaire et aux candidats évincés
  - 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Vote : Pour : 14 voix

- Vu le rapport soumis à son examen

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **DESIGNE M. Gilles CHOTEL** membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande.

- **DESIGNE M. Bernard BALLAND** suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande.

#### Questions diverses

**Machine à pain : j'ai reçu une demande de la part d'ENEDIS pour la pose d'un compteur.**

**A noter : environ 50 baguettes étaient achetées avec l'ancienne machine**

**Machine à pizza : une rencontre doit avoir lieu avec Monsieur et Maire et la société Demoniak. Cette dernière aimerait installer un distributeur de boisson. IL est prévu de faire un point sur l'utilisation de cette machine installée depuis le 11 septembre.**

Séance close à 19h30

Le secrétaire



Le Maire

